



# nendazpanorama

n° 101 ■ août 2009

## au sommaire

### Année scolaire 2009-2010 page 2

La commission enseignement et formation et la direction des écoles présentent les informations essentielles relatives à l'organisation de la prochaine année scolaire.

### Décisions du Conseil communal page 12

Compte rendu sommaire des décisions prises depuis le mois d'août dernier jusqu'à fin juillet 2009; ainsi qu'un résumé des dernières assemblées primaires des 26 février et 24 juin 2009.

### 10 ans du pacte d'amitié Nendaz-Gherla page 15

Voyage en Roumanie, juin 2009, compte rendu de M. Pascal Praz.

### Encouragement à la rénovation et à la transformation des vieilles bâtisses page 17

Le président de la commission des «constructions» communique les objectifs et fondements principaux de ce règlement.

### Harmonisation des registres page 18

Information du service administratif visant à sensibiliser la population au fait que chacun doit communiquer toutes les informations utiles à la tenue à jour du registre des habitants.

### Police municipale page 18

Communiqué du service communal de police en vue d'une application stricte des dispositions sur la police des habitants de notre règlement de police ainsi que la nouvelle loi cantonale sur le contrôle de l'habitant du 14 novembre 2008.

## éditorial

par Myriam Bornet, présidente de la commission «Enseignement et Formation»

Quelle image avons-nous et donnons-nous de notre école nendette ?

La réponse à cette question pour la plupart d'entre nous semble dépendre du corps enseignant. Mais est-ce vraiment les instituteurs qui font que notre école va bien ou va moins bien ? Une personne nouvellement nommée dans notre école me disait : *«Je ne comprends pas pourquoi et à quel point notre école véhicule une si mauvaise image auprès de la population !»*

Si l'image de notre école n'est pas perçue comme idyllique, n'est-ce pas que nous avons cette fâcheuse tendance à penser que la nourriture dans l'assiette du voisin est toujours plus succulente que dans la nôtre ?

A chacun donc, élèves, parents, enseignants, responsables communaux à nous montrer un peu plus solidaires et respectueux de cette institution. A vous élèves, d'avoir en tête que l'école est un outil de formation, mais que vous êtes en possession du mode d'emploi et de la bonne volonté indispensable pour vous forger un avenir des plus prometteur.

A nous parents, de faire confiance aux enseignants et aux décideurs. Une solution miracle à tous les problèmes inhérents à l'école n'existe pas. Alors, osons le dialogue, soutenons les enseignants dans leurs tâches rendues complexes face à nos nouveaux modes de vie, face à notre société qui valorise le

plus doué, le plus rapide, le plus efficace, le plus... Permettons à notre enfant de ne pas toujours être le meilleur dans chaque discipline. Considérons-le comme un adulte en devenir à qui il incombe des devoirs et des responsabilités comme à tout un chacun.

A vous enseignants de donner le meilleur de vous-même et de créer entre vous des synergies nouvelles afin d'une part d'alléger vos tâches et d'autre part de valoriser les compétences de chacun. Souvenez-vous qu'un jour vous avez été élève et redonnez à nos enfants cette curiosité qui facilite l'étude.

Notre école est sans cesse à refaire et c'est à nous décideurs de faire en sorte que chaque enfant y trouve une ambiance favorable à son développement. De nouveaux challenges nous attendent : démographie, accueil à la journée, bâtiments à adapter, transports à organiser, repas à fournir... les activités autour de l'école ne manquent pas. Quant aux idées, les vôtres sont toujours les bienvenues afin de redonner à notre école nendette l'image qu'elle mérite. De nombreux jeunes gens et jeunes filles issus de nos familles ne sont-ils pas parvenus à des postes importants aussi au-delà de nos frontières ?

Je vous souhaite une bonne fin d'été et une excellente lecture de ce numéro. ■



## année scolaire 2009-2010

par Claudy Bourban, directeur des écoles

### plan de scolarité 2009/2010

de la commune de Nendaz

Ouverture des classes: 20.08.2009

Clôture des classes: 25.06.2010

#### VACANCES ET CONGÉS

##### AUTOMNE

- du mercredi 21 octobre 2009 à midi

- au lundi 2 novembre 2009 au matin

##### IMMACULÉE CONCEPTION

- mardi 8 décembre 2009

##### NOËL

- du mercredi 23 décembre 2009

à midi

- au jeudi 7 janvier 2010 au matin

##### CARNAVAL

- du vendredi 12 février 2010 au soir

- au lundi 22 février 2010 au matin

##### SAINT-JOSEPH

- vendredi 19 mars 2010

##### PÂQUES

- du mercredi 31 mars 2010 au soir

- au lundi 12 avril 2010 au matin

##### ASCENSION

- du mercredi 12 mai 2010 à midi

- au lundi 17 mai 2010 au matin

##### PENTECÔTE

- lundi 24 mai 2010

##### FÊTE-DIEU

- jeudi 3 juin 2010

### PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'organisation de notre école pour l'année à venir est basée sur les dotations suivantes accordées par le DECS:

- pour le Cycle d'orientation: 408 périodes /semaine
- pour le primaire: 17 postes + 15H GNT soit 474 heures/semaine
- pour l'école enfantine: 5.16 postes (93/18)
- pour les cours ACM/ACT: 12 cours
- pour les appuis pédagogiques intégrés: 32 heures/semaine
- classes d'adaptation décentralisées destinées à l'intégration d'élèves ayant des besoins particuliers avec une dotation de 9 heures hebdomadaires en primaire.

#### Personnel enseignant

Au terme de l'année scolaire 2008-2009, une enseignante a fait valoir son droit à la retraite. Madame Claudine Brugger, maîtresse enfantine.

Après sa formation d'enseignante à Genève où elle a exercé pendant 5 ans, puis un séjour aux USA d'une année et une interruption d'activité pour l'éducation de ses enfants, M<sup>me</sup> Brugger a déménagé en Valais.





*Merci à Jean-Pierre pour les années passées à assurer par tous les temps, le transport des élèves de notre commune.*

Sa carrière d'enseignante dans notre commune a débuté l'année scolaire 90-91 à l'école enfantine de Fey puis dès l'année scolaire 93-94, elle a rejoint l'école enfantine du Praplan à Haute-Nendaz où elle collabora 12 ans durant avec sa collègue Marie-Claude Michelet. Elle restera fidèle à l'école du Praplan en collaborant avec Joëlle Fournier puis Emmanuelle Fournier, en 08-09 elle enseigna aussi à Baar. Nendaz vous dit sa gratitude et vous adresse ses sincères remerciements pour votre contribution à la formation de sa jeunesse.

#### Emploi

Par rapport à l'année scolaire 2008-2009, si nous avons gagné 8 périodes d'enseignement au CO, nous avons perdu 12 heures en primaire, 3 heures d'appuis pédagogiques intégrés et 4 cours ACM/ACT. Pour l'école enfantine, la dotation est restée identique et il y a eu une mise au concours pour 6 heures d'enseignement. Concernant la perte de 4 cours ACM, si la diminution peut paraître importante, il s'agit cependant de la mettre en relation avec le mode d'attribution de ces cours. Celui-ci dépend en effet du nombre de classes à deux degrés, des regroupements possibles pour atteindre les effectifs minimaux et de l'intervention nécessaire des maîtresses spécialisées dès la 3<sup>e</sup> primaire seulement. J'adresse un merci particulier aux enseignants concernés par les diminutions de temps de travail pour leur collaboration et leur disponibilité au service de la jeunesse de notre commune.

#### Nouveaux enseignants

Suite à la mise au concours mentionnée ci-dessus, M<sup>me</sup> Fanny Délèze-



Bidaud s'est vue confier le poste à 6/18 en enfantine à Baar. Fanny a obtenu son diplôme d'enseignement aux degrés préscolaires et primaires à la HEP de St-Maurice en juin 2005. C'est avec plaisir que nous l'accueillons au sein de notre personnel.

#### Merci Jean-Pierre

Jean-Pierre Mariéthoz a commencé son activité à la commune de Nendaz au sein de l'équipe d'entretien en 1979. Sa santé va obliger une reconversion et en août 2000 il change d'orientation et sera affecté au transport des écoliers. Son travail consistera à effectuer les courses régulières sur le trajet Saclentse – Sornard – La Biolette ainsi que des courses ponctuelles liées aux activités parascolaires (activités sportives et culturelles, promenades d'école...). Il sera en outre sollicité à différentes reprises pour des déplacements avec les pensionnaires du Foyer Ma Vallée, le transport des participants au «Mémorial Michel Michelet» et bien d'autres activités organisées sur le territoire communal. Depuis quelques années déjà, il fonctionne comme chauffeur de «la navette des bisesses» au profit de l'Office du Tourisme. Toutes ces missions, Jean-Pierre, tu les as remplies avec le sourire et la bonne humeur et sans compter le temps. Merci Jean-Pierre et meilleurs vœux au futur retraité.

#### Secrétariat des écoles

A l'occasion de la remise des diplômes aux élèves de 3CO en juin dernier, j'ai eu le plaisir au nom de la commune de Nendaz de remettre à Madame Anne-Marie Arona, secrétaire des écoles un présent pour ses 25 ans

d'activité au service de l'école nendette. Merci Anne-Marie pour ta précieuse collaboration.

#### Remerciements aux différents acteurs de l'école

Au terme de cette année scolaire 2008-2009, je tiens à témoigner ma gratitude à toutes les personnes qui font que nos écoles soient des lieux où il fait bon vivre en pensant particulièrement :

- à tous les élèves pour leur attitude et leur comportement souvent responsable
  - aux enseignants pour leurs compétences mises au service des élèves
  - à l'adjointe à la direction Marie-Cathy Constantin pour sa précieuse collaboration
  - à la conseillère en orientation Isabelle Dettwiler Lorétan pour le suivi efficace auprès des élèves du CO
  - à la secrétaire Anne-Marie Arona pour son efficacité
  - aux concierges et au personnel de nettoyage.
- Ma reconnaissance va également à toutes les personnes qui nous ont soutenus dans notre mission d'éducation et d'instruction en particulier :
- au DECS et au Service de l'Enseignement
  - à M Denis Métrailler, inspecteur de l'arrondissement 5
  - à nos autorités politiques communales et en particulier à la commission scolaire 2005-2008 puis la commission enseignement et formation par sa présidente M<sup>me</sup> Myriam Bornet dès janvier 2009
  - à M Michel Délitroz et M Guy Dayer de l'office de l'enseignement spécialisé
  - aux parents d'élèves.

# INFORMATIONS PRATIQUES

## 1. PLAN DE SCOLARITÉ 2009/2010 RÉSUMÉ SUR CALENDRIER

2009		AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE
		1 2	2 3 4 5 6	6 7 8 9 10
Lu		3 10 17 24 31	7 14 21 28	5 12 19 26
Ma		4 11 18 25	1 8 15 22 29	6 13 20 27
Me		5 12 19 26	2 9 16 23 30	7 14 21 28
Je		6 13 20 27	3 10 17 24	1 8 15 22 29
Ve		7 14 21 28	4 11 18 25	2 9 16 23 30
Sa		1 8 15 22 29	5 12 19 26	3 10 17 24 31
Di		2 9 16 23 30	6 13 20 27	4 11 18 25
		* 7.5	* 19.5	* 13.5
		NOVEMBRE	DÉCEMBRE	Dates en gras: samedis, dimanches et jours fériés
		10 11 12 13 14 15	15 16 17 18 19	
Lu		2 9 16 23 30	7 14 21 28	<input type="checkbox"/> Jours fériés à ne compter ni dans les congés ni dans les jours effectifs de classe
Ma		3 10 17 24	1 8 15 22 29	<input type="checkbox"/> Journées école
Me		4 11 18 25	2 9 16 23 30	<input type="checkbox"/> Demi-journées école
Je		5 12 19 26	3 10 17 24 31	<input type="checkbox"/> Examens scolarité obligatoire
Ve		6 13 20 27	4 11 18 25	
Sa		7 14 21 28	5 12 19 26	
Di		1 8 15 22 29	6 13 20 27	
		* 19	* 14	
2010		JANVIER	FÉVRIER	MARS
		19 20 21 22 23	24 25 26 27	28 29 30 31 32
Lu		4 11 18 25	1 8 15 22	1 8 15 22 29
Ma		5 12 19 26	2 9 16 23	2 9 16 23 30
Me		6 13 20 27	3 10 17 24	3 10 17 24 31
Je		7 14 21 28	4 11 18 25	4 11 18 25
Ve		1 8 15 22 29	5 12 19 26	5 12 19 26
Sa		2 9 16 23 30	6 13 20 27	6 13 20 27
Di		3 10 17 24 31	7 14 21 28	7 14 21 28
		* 15.5	* 13.5	* 20
		AVRIL	MAI	JUIN
		32 33 34 35 36	36 37 38 39 40 41	41 42 43 44 45
Lu		5 12 19 26	3 10 17 24 31	7 14 21 28
Ma		6 13 20 27	4 11 18 25	1 8 15 22 29
Me		7 14 21 28	5 12 19 26	2 9 16 23 30
Je		1 8 15 22 29	6 13 20 27	3 10 17 24
Ve		2 9 16 23 30	7 14 21 28	4 11 18 25
Sa		3 10 17 24	1 8 15 22 29	5 12 19 26
Di		4 11 18 25	2 9 16 23 30	6 13 20 27
		* 13.5	* 16	* 16

Nombre total de jours effectifs de classe durant l'année scolaire: 168



### Association des Ateliers du P'tit Bec

Souhaite une excellente rentrée scolaire à tous les enfants de Nendaz. Quelques petits souvenirs de l'année écoulée et un grand MERCI...



Nous rappelons que la crèche est ouverte du lundi au vendredi de 7h00 à 18h45. Pour tous renseignements: 027 289 57 11.

## 2. ORGANISATION DES CLASSES ENFANTINES ET PRIMAIRES

### Haute-Nendaz – Sornard

Praplan 027 288 58 80 / La Cure 027 288 32 12 / Centre scolaire 027 289 56 79

Horaire de classe: matin: 08h30 à 11h30 / après-midi: 13h30 à 16h30

CLASSES	TITULAIRES	JOURNÉES DE CLASSE
1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> enfantine du Praplan	Emmanuelle Fournier	Les élèves de 1 <sup>re</sup> enfantine ont classe les lundi, mardi et jeudi matin toute l'année ainsi que le vendredi matin dès le 22 janvier 2010. Les élèves de 2 <sup>e</sup> enfantine ont classe les lundi, mercredi et vendredi matin ainsi que les mardi et jeudi toute la journée.
1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> enfantine La Cure	Danièle Fournier	Les élèves de 1 <sup>re</sup> enfantine ont classe les lundi, mardi et jeudi matin toute l'année ainsi que le vendredi matin dès le 22 janvier 2010. Les élèves de 2 <sup>e</sup> enfantine ont classe les lundi, mercredi et vendredi matin ainsi que les mardi et jeudi toute la journée.
1 <sup>re</sup> primaire	Micheline Carthoblaz Françoise Fournier	Les élèves de 1 <sup>re</sup> primaire ont congé le vendredi après-midi toute l'année ainsi que le mercredi matin dès le 24 mars 2010.
2 <sup>e</sup> primaire	Catherine Cordova	Les élèves de 2 <sup>e</sup> primaire ont congé le vendredi toute la journée jusqu'au 5 mars 2010 y compris. Dès le 12 mars 2010, ils ont classe le vendredi toute la journée.
3 <sup>e</sup> primaire	Cécile Theytaz, Anne Lang	
4 <sup>e</sup> primaire	Marie-Danielle Délèze	
5 <sup>e</sup> primaire	Patrice Fournier	
5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> primaire	Gérard Genolet	
6 <sup>e</sup> primaire	Pierre Theytaz	
Cours ACM-ACT	Francine Conti	

### Basse-Nendaz – Beuson – Saclentse – Sornard – Fey – Condémines – (Baar – Brignon 3P et 4P)

La Biolette 027 289 56 77

Horaire de classe: matin: 08h30 à 11h30 / après-midi: 13h25 à 16h25

CLASSES	TITULAIRES	JOURNÉES DE CLASSE
1 <sup>re</sup> enfantine	Marie-Antoinette Coudray	Les élèves de 1 <sup>re</sup> enfantine ont classe les lundi, mardi et jeudi matin toute l'année ainsi que le jeudi après-midi dès le 21 janvier 2010.
2 <sup>e</sup> enfantine	Véronique Hugo	Les élèves de 2 <sup>e</sup> enfantine ont classe les lundi, mercredi et vendredi matin ainsi que les mardi et jeudi toute la journée.
1 <sup>re</sup> primaire	Marie-Antoinette Glassey Anne Clerc	Les élèves de 1 <sup>re</sup> primaire ont congé le vendredi après-midi toute l'année ainsi que le vendredi matin dès le 12 mars 2010.
2 <sup>e</sup> primaire	Anne Lang	Les élèves de 2 <sup>e</sup> primaire ont congé le mercredi matin toute l'année ainsi que le vendredi après-midi dès le 12 mars 2010.
3 <sup>e</sup> primaire	Fabienne Lathion	
4 <sup>e</sup> primaire	Alain Bornet, Marie-Cécile Fournier	
5 <sup>e</sup> primaire	Manu Charbonnet, Caroline Bourban, Jacques-Antoine Fournier	
6 <sup>e</sup> primaire	Simon Glassey, Jacques-Antoine Fournier	
Cours ACM-ACT	Simone Crettenand	

## Aproz – Bieudron – Coor

Centre scolaire 027 289 56 75 / Pavillon enfantine 027 289 56 78

Horaire de classe : matin : 08h30 à 11h30 / après-midi : 13h30 à 16h30

CLASSES	TITULAIRES	JOURNÉES DE CLASSE
1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> enfantine	Patricia Bornet	Les élèves de 1 <sup>re</sup> enfantine ont classe les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi matin. Les élèves de 2 <sup>e</sup> enfantine ont classe les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi matin ainsi que le mardi après-midi dès le 26 janvier 2010.
1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> primaire	Michel Fournier	Les élèves de 1 <sup>re</sup> primaire ont congé le lundi matin toute l'année ainsi que le vendredi après-midi dès le 12 mars 2010. Les élèves de 2 <sup>e</sup> primaire ont congé le jeudi matin toute l'année ainsi que le vendredi après-midi du 27 novembre 2009 au 5 mars 2010 y compris.
3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> primaire	Pierre-André Filliez, Marie-Françoise Pitteloud	
5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> primaire	Agnès Chevrier, Marie-Françoise Pitteloud, Marie-Cathy Constantin	
Cours ACM-ACT	Céline Guntern	

## Baar – Brignon 1E - 2E - 1P - 2P - 5P - 6P

Centre scolaire 027 289 56 76

Horaire de classe : matin : 08h35 à 11h45 / après-midi : 13h30 à 16h20

CLASSES	TITULAIRES	JOURNÉES DE CLASSE
1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> enfantine	Joëlle Fournier Fanny Délèze-Bidaud	Les élèves de 1 <sup>re</sup> enfantine ont classe les lundi, jeudi et vendredi matin ainsi que le mardi toute la journée. Les élèves de 2 <sup>e</sup> enfantine ont classe les lundi, jeudi et vendredi matin ainsi que le mardi toute la journée. Dès le 21 janvier 2010, ils ont également classe le jeudi après-midi.
1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> primaire	Eliane Broccard Catherine Cordova	Les élèves de 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> primaire ont congé le vendredi après-midi toute l'année ainsi que le vendredi matin dès le 12 mars 2010.
5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> primaire	Marie-Cathy Constantin Jacques-Antoine Fournier	

## Cours d'appuis pédagogiques intégrés

Ces cours seront assurés dans les différents centres scolaires par :

Raymonde Fournier

Marie-Cécile Genolet

Céline Zenklusen-Darioli

## Catéchèse

Dans les classes primaires, les cours d'enseignement religieux seront assurés par :

M. le Curé Léonard Bertelleto

M. Jean-Philippe Glassey

M. Martin Fendrych

M<sup>me</sup> Soraya Fournier

M<sup>me</sup> Monique Palazzo

M<sup>me</sup> Sandra Favre

## Remarques particulières

Les maîtres titulaires de classe de 6<sup>e</sup> primaire bénéficient de demi-journées de décharges pour l'exécution des diverses tâches fixées par une décision du Conseil d'Etat du 08.07.1987.

TRANSPORTS SCOLAIRES	DÉPART MATIN	RETOUR MIDI	DÉPART APRES-MIDI	RETOUR APRES-MIDI
<b>Haute-Nendaz</b>				
Station	↓ 0815	↑ 1156	↓ 1300	↑ 1649
Village	↓ 0820	↑ 1151	↓ 1308	↑ 1644
<b>Basse-Nendaz</b> (pour les élèves de Saclentse, Beuson, Sornard, Fey et Condémines + Baar et Brignon 3P-4P)				
<b>Baar</b> (pour les élèves de la rive droite de 1E, 2E, 1P, 2P, 5P et 6P)				
La Rinde	↓ 0755	↑ 1147	↓ 1255	↑ 1642
Saclentse	↓ 0800	↑ 1142	↓ 1302	↑ 1637
Sornard	↓ 0805	↑ 1156	↓ 1305	↑ 1651
La Poya	↓ 0819 <sup>(2<sup>e</sup> bus)</sup>	↑ 1143 <sup>(2<sup>e</sup> bus)</sup>	↓ 1259 <sup>(2<sup>e</sup> bus)</sup>	↑ 1638 <sup>(2<sup>e</sup> bus)</sup>
Basse-Nendaz (cour)	↓ 0825	↑ 1135	↓ 1323	↑ 1630
Condémines	↓ 0755	↑ 1202	↓ 1310	↑ 1657
Moudonne				
Fey	↓ 0802	↑ 1155	↓ 1310	↑ 1649
Basse-Nendaz (cour)	↓ 0812	↑ 1145	↓ 1320	↑ 1640
	DÉPART MATIN	RETOUR MIDI	DÉPART APRES-MIDI	RETOUR APRES-MIDI
Baar	↓ 0800	↑ 1147	↓ 1255	↑ 1621
Brignon	↓ 0805	↑ 1143	↓ 1300	↑ 1626
Bioleys		↑ 1152	↑ 1320	↑ 1645
Beuson	↓ 0810	↑ 1140	↓ 1305	↑ 1642
Basse-Nendaz	↓ 0816	↑ 1132	↓ 1312	↑ 1634
<b>Aproz</b> (pour les élèves de Bieudron, de Cor et d'Aproz)				
Bieudron	↓ 0815	↑ 1145	↓ 1305	↑ 1645
Aproz	↓ 0825	↑ 1135	↓ 1315	↑ 1635
Cor	↓ 0810	↑ 1145	↓ 1310	↑ 1645
Aproz	↓ 0820	↑ 1135	↓ 1320	↑ 1635

### 3. ORGANISATION DU CYCLE D'ORIENTATION

C.O.: 027 289 56 70

Horaire de classe: matin: 07h55 à 11h30 / après-midi: 13h50 à 16h20

CLASSES	TITULAIRES
1 <sup>re</sup> année Secondaire 1	Mireille Fournier
1 <sup>re</sup> année Secondaire 2	Jean-Daniel Maret
1 <sup>re</sup> année Générale 1	Pierre-Michel Bagnoud
1 <sup>re</sup> année Générale 2	Yvan Fournier
2 <sup>e</sup> année Secondaire 1	Michel Wicky
2 <sup>e</sup> année Secondaire 2	Vinciane Glassey
2 <sup>e</sup> année Générale 1	Marie-Paule Dénéreaz
2 <sup>e</sup> année Générale 2	Pierre Lacomble
3 <sup>e</sup> année CO 1	Jacques Broccard
3 <sup>e</sup> année CO 2	Monique Délèze
Classe d'observation	Antoine Fournier

PROFESSEURS SPÉCIALISÉS OU AUXILIAIRES
Claudy Bourban
Vincent Bollin
Annabelle Crettenand
Jean-Pierre Dénéreaz
Thomas Fournier
Christian Künzi
Muriel Porcellana
Serge Métrailler
Elisabeth Praz
Manu Praz

#### TRANSPORTS SCOLAIRES

Cyclo d'orientation	DÉPART	RETOUR	DÉPART	RETOUR
	MATIN	MIDI	APRÈS-MIDI	APRÈS-MIDI

##### Haute-Nendaz - Basse-Nendaz

Nendaz-Station	0720	↑1156	1330	↑1649
Haute-Nendaz	0727	↑1151	1334	↑1644
Sornard	0729	↑1149	1338	↑1642
Saclentse	0732	↑1145	↓1313	↑1638
Basse-Nendaz	0739 ↓0739	↑1139	↓1321 1345	↑1632

##### Les Condémines - Basse-Nendaz

Les Condémines	↓0730	↑1153	↓1310	↑1655
Moudonne	↓0735	↑1144	↓1334	↑1638
Basse-Nendaz	↓0746	↑1135	↓1343	↑1630

##### Baar - Basse-Nendaz

Baar	↓0736	↑1139	↓1330	↑1638
Brignon	↓0741	↑1136	↓1335	↑1635
Beuson	↓0745	↑1134	↓1338	↑1633
Basse-Nendaz	↓0748	↑1131	↓1341	↑1630

##### Cor - Bieudron - Aproz - Basse-Nendaz

Bieudron	↓0715	↑1205	↓1305	↑1705
Aproz	↓0730	↑1152	↓1320	↑1647
Fey	↓0741	↑1143	↓1331	↑1638
Basse-Nendaz	↓0750	↑1135	↓1340	↑1630

Cor	↓0715	↑1155	Mercredi	↓1313	↑1705
Route de Cor		↑1150			
Aproz	↓0722		↓1323	↑1655	

##### Clèbes - Veysonnaz - Basse-Nendaz

Clèbes	↓0735	↑1150	↓1325	↑1645
Veysonnaz	↓0740	↑1145	↓1330	↑1640
Basse-Nendaz	↓0750	↑1135	↓1340	↑1630

### Structure d'accueil des élèves du CO

Depuis l'année scolaire 2007-2008, la Commission scolaire a mis en place une structure d'accueil pour certains élèves fréquentant le Cycle d'Orientation de Basse-Nendaz.

Nous avons décidé de limiter les trajets en car durant la pause de midi en supprimant le trajet Basse-Nendaz/Bieudron.

Ces élèves sont accueillis à la Maison paroissiale avec un encadrement professionnel de 11h30 à 13h45 pour le repas, un temps de loisirs et un temps d'étude.

Cette démarche sera renouvelée pour l'année scolaire 2009-2010. Par manque de places, la priorité reste donnée aux élèves de Bieudron/Cor ainsi qu'aux enfants fréquentant déjà nos structures (ex. UAPE).

#### Appel aux remplaçants

Chaque année, pour des raisons de maladie, de service militaire ou autre, des enseignants doivent être remplacés. Les personnes intéressées par des remplacements sont invitées à s'annoncer auprès de la direction des écoles.

#### 4. DIRECTION DES ÉCOLES

- Directeur: M. Claudy Bourban  
Prof. 027 289 56 70  
Mobile 078 746 94 44  
Privé 027 288 10 55
- Adjointe à la direction des écoles  
enfantines et primaires:  
M<sup>me</sup> Marie-Cathy Constantin  
Prof. 027 289 56 74  
Mobile 079 779 58 42  
Privé 027 288 32 68
- Secrétariat: M<sup>me</sup> Anne-Marie Arona  
Prof. 027 289 56 72  
La permanence est assurée les matins  
de classe de 7h30 à 8h00 ainsi que  
les lundi, mardi, jeudi et vendredi de  
13h30 à 16h30.
- Orientation scolaire:  
M<sup>me</sup> Isabelle Dettwiler-Lorétan  
Prof. 027 289 56 74  
La permanence est assurée le jeudi  
toute la journée.

#### 5. COORDONNÉES TÉLÉPHONIQUES DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Les numéros de téléphone des différents centres scolaires ne figurant plus dans l'annuaire téléphonique, en voici la liste récapitulative.

Directeur des écoles	027 289 56 70
Fax	027 289 56 71
Adjointe à la direction	079 779 58 42
Secrétaire des écoles	027 289 56 72
Salle des maîtres du C.O.	027 289 56 73
Orientation scolaire	027 289 56 74
Centre scolaire d'Aproz	027 289 56 75
Pavillon des enfantines Aproz	027 289 56 78
Centre scolaire de Baar	027 289 56 76
Centre scolaire de la Biolette	027 289 56 77
Centre scolaire de Haute-Nendaz	027 289 56 79
La Cure	027 288 32 12
Le Praplan	027 288 58 80

### UAPE - Unité d'accueil pour écoliers

Depuis plusieurs années, l'équipe responsable de l'UAPE, accueille de nombreux enfants dans le bâtiment de la Cure à Haute-Nendaz. Cette structure offre la possibilité aux parents d'inscrire leur(s) enfant(s) à midi ou le soir après l'école dans un encadrement professionnel.

Durant la pause de midi, la priorité est donnée au repas et à la détente. Le soir, les enfants prennent un goûter puis, les plus jeunes dessinent et jouent alors que les «grands» font leurs devoirs sous la surveillance des responsables. Pour cette année, l'UAPE est accessible aux enfants qui fréquentent l'école enfantine et primaire de Haute-Nendaz et de Basse-Nendaz.

#### Informations utiles:

- ... Pour l'année scolaire 2009-2010, l'ouverture de l'UAPE est fixée au mardi **1<sup>er</sup> septembre 2009**.
- ... L'UAPE assure la prise en charge des enfants, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h30 à 13h30 et de 16h30 à 18h30.
- ... Une cotisation annuelle de 50.- par famille sera perçue.
- ... Le tarif de la prise en charge de midi avec le repas s'élève à 12.- par enfant.
- ... Le tarif de la prise en charge du soir avec le goûter s'élève à 6.- par enfant.
- ... Une inscription pour une durée minimum de 6 mois est demandée.

Pour les parents qui souhaitent préinscrire leur(s) enfant(s) pour la scolarité 2009-2010, merci de remplir le formulaire ci-dessous et de le retourner pour le 20 août 2009, dernier délai, à l'adresse suivante:

**UAPE Le Nendjardin - Bâtiment de la Cure - 1997 Haute-Nendaz**

NOM, PRÉNOM DE L'ENFANT

COORDONNÉES DES PARENTS

CLASSE FRÉQUENTÉE À LA RENTRÉE

N<sup>OS</sup> DE TÉLÉPHONE

Nous souhaitons inscrire notre enfant pour les périodes suivantes:

- |                                   |   |   |
|-----------------------------------|---|---|
| <input type="checkbox"/> Lundi    | <input type="checkbox"/> Midi 11h30-13h30 | <input type="checkbox"/> Soir 16h30-18h30 |
| <input type="checkbox"/> Mardi    | <input type="checkbox"/> Midi 11h30-13h30 | <input type="checkbox"/> Soir 16h30-18h30 |
| <input type="checkbox"/> Jeudi    | <input type="checkbox"/> Midi 11h30-13h30 | <input type="checkbox"/> Soir 16h30-18h30 |
| <input type="checkbox"/> Vendredi | <input type="checkbox"/> Midi 11h30-13h30 | <input type="checkbox"/> Soir 16h30-18h30 |

REMARQUES

#### Aide pédagogique hors classe

En janvier 2009, une structure d'aide pédagogique hors classe, destinée à apporter une aide personnalisée à des élèves en difficulté, a vu le jour à Nendaz. Depuis janvier 2009, cette structure a permis de soutenir dans leurs apprentissages scolaires, 24 élèves, tous villages et degrés confondus. Nos remerciements vont aux personnes qui ont accompagné ces enfants, ainsi qu'à toutes celles et ceux qui se sont annoncés auprès de la Direction des écoles. Cette aide sera reconduite en 2009-2010. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet de la commune de Nendaz [www.nendaz.org](http://www.nendaz.org).

## 6. CONGÉS ET ABSENCES

D'après le règlement concernant les mesures disciplinaires et pénales applicables dans le cadre de la scolarité obligatoire...

... Des congés individuels peuvent être accordés pour de justes motifs :

- par le maître pour une durée d'une demi-journée,
- par la commission scolaire, respectivement la direction des écoles jusqu'à neuf demi-journées de classe effectives,
- par l'inspecteur, de dix à vingt-sept demi-journées de classe effectives,
- par le département au-delà de vingt-sept demi-journées.

... Les parents s'abstiennent de demander des congés abusifs.

... Les demandes sont adressées par les parents, dans un délai raisonnable, à la commission scolaire ou à la direction des écoles. Le préavis du maître ou du titulaire est requis. Celui-ci est informé des décisions qui ont été prises.

... Pour la planification de leurs vacances, les parents sont priés de respecter strictement le plan de scolarité.

... Les parents sont responsables des congés qu'ils requièrent et assument la responsabilité du suivi des programmes.

... En cas d'absence, le titulaire de classe est averti au plus tôt. Un certificat médical peut être exigé si l'absence est due à la maladie ou à un accident. D'autres pièces peuvent être exigées lors d'absences dues à d'autres motifs.

... Le titulaire de classe doit annoncer à l'autorité scolaire toute absence prolongée et non justifiée.

... Toute absence injustifiée est passible de sanction.

**IMPORTANT: les parents annoncent l'absence de leur enfant AVANT LE DÉBUT DE LA CLASSE.**

## 7. MATÉRIEL SCOLAIRE

La commune met à disposition des élèves les moyens d'enseignement ainsi que les cahiers nécessaires à leurs apprentissages. Il appartient aux parents de fournir à leur enfant le matériel de base: crayons, plumes, gommes, règles... Il s'agit d'une participation indirecte au sens de l'article 114 de la loi sur l'instruction publique. Le manque de soin apporté aux livres provoque chaque année des frais supplémentaires. Nous informons d'ores et déjà les parents que le matériel remis est contrôlé et inventorié en début d'année. Les éventuelles pertes, ainsi que les détériorations constatées, feront l'objet d'une facturation.

## 8. ASSURANCES ACCIDENTS DES ENFANTS

Notre commune a adapté le contrat d'assurance existant en fonction de la loi fédérale sur l'assurance-maladie de 1996.

Les prestations suivantes sont assurées et ce, aussi bien pour les accidents scolaires qu'extra-scolaires.

Frais de traitement dentaire et de transport Fr. 3'000.-

Capital en cas d'invalidité Fr. 20'000.-

Capital en cas de décès Fr. 2'000.-

Les parents assurent leurs enfants contre les risques de maladie et d'accidents. Il n'y a donc pas d'assurance scolaire collective et, en cas d'accident, les parents s'adressent directement à leur compagnie d'assurances. S'il résulte un solde autre que la franchise et la participation, vous voudrez bien remettre à la Direction des écoles (ou au secrétariat communal) une copie de la déclaration adressée à votre Caisse-maladie ainsi que du décompte établi par celle-ci.

## 9. SOINS DENTAIRES À L'ÉCOLE

En application d'un décret cantonal, Nendaz a adhéré à «l'association valaisanne pour la prophylaxie et les soins dentaires à la jeunesse». Ainsi nos enfants bénéficient des prestations y relatives. La pratique de la médecine dentaire scolaire est ainsi organisée: les contrôles de dépistage en classe sont opérés:

- par l'association cantonale, pour les élèves fréquentant le centre scolaire d'Aproz;
- par M. Philippe Huber, pour les élèves fréquentant les autres centres.

Les traitements conservateurs sont effectués:

- par l'association cantonale, pour les élèves du centre scolaire d'Aproz;
- par l'association cantonale ou par M. Philippe Huber, au choix des parents, pour les autres élèves.

Les traitements orthodontiques sont dispensés:

- par un praticien spécialisé de la clinique orthodontique de Sion et environs.

Les subventions allouées sont de 20% pour le canton et 20% pour la commune.

La clinique ambulante de la prophylaxie dentaire offre un contrôle gratuit mais les soins qui y sont prodigués sont payants au même titre que ceux chez le dentiste.

Les traitements préventifs (soins conservateurs - traitement contre l'apparition des caries) sont facultatifs et payants. Avant le traitement, une feuille est remise aux enfants et les parents doivent confirmer leur accord.



## 10. LISTES DES ÉLÈVES PAR CLASSES

Les listes d'élèves par classes sont à disposition du public, pour consultation, au bureau communal, à Basse-Nendaz dès le 10 août 2009.

Les listes concernant les classes enfantines et primaires sont à demander au guichet du secrétariat communal. Les listes relatives au Cycle d'orientation sont affichées dans le hall d'entrée. Le bureau communal est ouvert du lundi au vendredi de 14h à 18h.

### Patrouilleurs

Un MERCI tout particulier aux élèves de Haute-Nendaz ainsi qu'aux parents d'Igier et de la Poya qui, tout au long de l'année, ont assuré la sécurité des enfants aux traversées «dangereuses» de routes. Pour l'année scolaire qui s'annonce, si de nouveaux groupes de parents souhaitent s'organiser et mettre en place un service de patrouilleurs, ils bénéficieront d'un soutien communal comprenant, la formation donnée par les agents de la police communale, le matériel ainsi que les assurances. Pour toutes questions ou demandes complémentaires, veuillez vous adresser à la Direction des écoles.

## ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE [www.vs.ch/orientation](http://www.vs.ch/orientation)

Malgré la diminution des heures d'ouverture, la permanence d'orientation scolaire et professionnelle du CO a été disponible pour les élèves et les parents qui l'ont souhaité. Concernant les apprentissages, les statistiques fédérales disent actuellement que le nombre de places est égal au nombre de jeunes en recherche. C'est simplifier le problème: il est des domaines qui sont valorisant aux yeux des jeunes et pour lesquels il manque de places et des domaines qui, malgré les infos mises à disposition par l'office d'orientation ou par les associations professionnelles, restent peu attrayants pour les adolescents. Mystère du choix professionnel. Je retiens ceci: cette année les outils de contrôle (statistique) contredisent la réalité: pour de nombreuses familles le souci est maximal mais statistiquement tout va bien!

Nous observons que les jeunes du CO choisissant la voie de l'apprentissage dual sont souvent mis de côté au profit de leurs aînés d'une année qui ont fréquenté l'EPP. C'est une aberration du système qui oblige les enfants à entrer à l'école une année plus tôt ce qui les fait arriver sur le marché de la formation professionnelle trop... jeunes aux yeux des patrons! Cette mise à l'écart de jeunes en fin de scolarité obligatoire: étape ô combien symbolique, est une marque d'exclusion sociale. Au lieu d'apprendre ils se mettent à attendre...

Mais pourquoi ne pas créer une école préparant à la vie professionnelle par des ateliers pratiques dans différents domaines professionnels? Ce serait enrichir et varier les stimulations et les situations pédagogiques (en et hors salle de classe). Une occasion d'apprendre le respect du travail et la confiance en soi dans l'action, un moment de maturation nécessaire pour certains.

### Choix des élèves à notre connaissance

Parmi les 68 élèves autorisés à quitter le CO, 5 ont décidé de faire une 3<sup>e</sup> CO sur place, 3 une 3<sup>e</sup> dans le Haut-Valais, et 5 ont opté pour une solution intermédiaire (séjour linguistique ou semestre de motivation). Les apprentissages retenus cette année sont les suivants:

- APPRENTISSAGE DUAL (formation initiale en 2 ans avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) ou formation initiale de 3 ou 4 ans avec certificat fédérale de capacité (CFC))
- 1: Assistante en pharmacie
  - 1: Assistante dentaire
  - 1: Assistante du commerce de détail (AFP)
  - 2: Coiffeuse
  - 1: Constructeur d'appareil industriel (AFP)
  - 2: Electricien de montage
  - 7: Employé-e de commerce
  - 4: Gestionnaire du commerce de détail (vente)
  - 1: Informaticien
  - 1: Installateur électricien (monteur électricien)
  - 1: Mécatronicien d'automobile
  - 3: Polymécanicien (mécanicien de précision)
  - 1: Spécialiste en restauration (sommelier-e)

Je tiens à remercier ici les patrons qui mettent savoir et patience au service de notre jeunesse!

### APPRENTISSAGE EN ÉCOLE DE MÉTIER CETTE ANNÉE

- 1: Assistante socio-éducative à l'Ecole professionnelle service communautaire, (EPSC)

### ÉCOLES POST OBLIGATOIRE

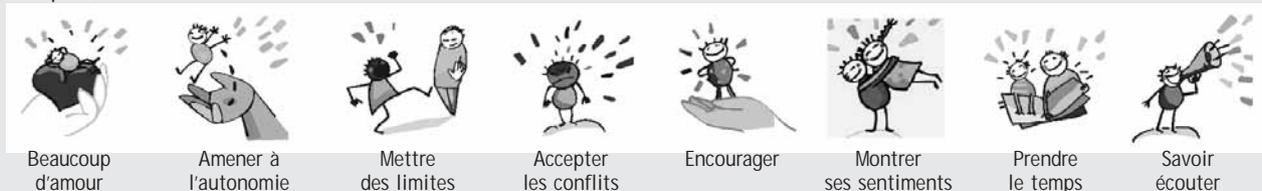
Les écoles suivantes ont été choisies pour se tracer une voie à partir de cette fin d'année par:

- 2 élèves 4<sup>e</sup> CO bilingue, Sierre
- 5 élèves Ecole pré-professionnelle (EPP) Sion, consolidation des bases scolaires
- 6 élèves Ecole supérieure de commerce (ESC) Sion,
- 3 élèves Ecole de culture générale (ECG) Sion,
- 11 élèves Collège (inclus les 2<sup>es</sup>)

Bonne chance à chacun-e  
Isabelle Dettwiler Lorétan, conseillère en orientation

## «L'Éducation donne de la force»

Eduquer, c'est...



De tout temps, l'éducation a joué un rôle primordial dans le développement de l'enfant et de l'adolescent. Les parents ont une influence essentielle sur ce processus. La famille, premier réseau social, se doit d'accompagner le jeune sur le chemin de l'autonomie et de la responsabilité.

La plupart des parents remplissent à merveille cette fonction mais, à un moment ou à un autre, ils sont confrontés à des difficultés car, dans ce monde en perpétuel changement, il n'est pas toujours facile d'inculquer à nos enfants et adolescents les valeurs qui nous animent.

Autant d'enfants, autant de personnalités et de valeurs différentes. En matière d'éducation, la solution, la vérité n'existent pas! Il n'y a pas des bons parents ou des mauvais parents! Il n'y a que des parents qui essaient chaque jour de faire au mieux pour le bien de leur enfant. Les compétences éducatives ne sont pas innées, elles peuvent se construire, se discuter, se développer, s'expérimenter, s'acquérir.

Afin de sensibiliser, renforcer, valoriser et encourager les parents dans leur rôle éducatif, la Commission Enseignement et Formation et la Direction des écoles ont souhaité en faire le thème de la prochaine année scolaire. Une présentation détaillée du contenu de la campagne aura lieu lors des réunions de parents. Des conférences ainsi que d'autres animations seront proposées dans le courant de l'année.

Nous vous encourageons à participer activement à ces événements, à partager vos réflexions et vos pratiques, à vous enrichir des idées des autres, à vous soutenir mutuellement...



### La rentrée de la bibliothèque sera placée sous le signe des animations

Dès le lundi 7 septembre, les bébés lecteurs reprennent du service tous les premiers lundis du mois de 09h30 à 11h00. Au programme, ouverture de la bibliothèque pour les enfants de 0 à 4 ans et leurs parents, lecture et activités autour du livre.

En septembre, la bibliothèque lancera sa première édition des Ateliers «Touche à Tout». Les Ateliers «Touche à Tout» se sont un thème, une exposition, un atelier. Pour sa première édition, c'est la création de bijoux en pâte Fimo qui sera à l'honneur durant tout le mois de septembre.

En octobre, c'est un Rallye lecture pour les enfants qui débutera. Le principe: un choix de livres, six semaines pour en lire le maximum et répondre aux questionnaires. En novembre, la bibliothèque élira le meilleur lecteur 2009/2010.

Novembre et ses nuits sombres, le temps idéal pour venir célébrer, le vendredi 13 novembre, la nuit du conte à la bibliothèque.

Et toujours un vaste choix de romans, documentaires, DVD et revues à votre disposition le lundi/mercredi de 14h00 à 19h00, le jeudi/vendredi de 14h00 à 17h00 et le samedi de 09h00 à 12h00.

Renseignements pour le programme des animations au 027/288.13.94, au bureau de prêt ou par mail à [bibliotheque@nendaz.org](mailto:bibliotheque@nendaz.org).

## assemblée primaire du 26 février 2009

Comme d'habitude l'assemblée est ouverte à 20 heures par un mot de bienvenue du président de la commune. Une trentaine de personnes sont présentes dans la salle.

L'assemblée primaire se déroule selon l'ordre du jour suivant :

1. Elle accepte le procès-verbal de la dernière séance (19.6.2008)
2. Elle prend acte de l'organisation administrative mise en place pour la législature 2009 – 2012 (commissions, institutions, délégations officielles).
3. Elle procède à la nomination définitive, à l'unanimité, de la commission de bourgeoisie, objet de sa compétence en application de l'art. 2 du règlement bourgeois de Nendaz.
4. Elle approuve, à l'unanimité, le budget 2009 de la Bourgeoisie qui se solde par une insuffisance de financement Fr. 18'325.-.
5. Elle approuve, à l'unanimité, le budget 2009 de la Municipalité caractérisé par un excédent de recettes de Fr. 636'500.- au compte de fonctionnement et un investissement net de Fr. 6'404'000.-.
6. Elle enregistre le fait qu'en application de l'article 79 de la loi sur les communes du 5 février 2004 le conseil municipal a établi pour les 4 ans à venir, une planification financière donnant une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des dépenses et recettes courantes, des investissements, ainsi que de la fortune et de l'endettement de la municipalité. Elle entend les éléments essentiels de cette planification et les résultats obtenus.
7. Au chapitre des «divers» le président de la commune répond aux questions des citoyens qui portent notamment sur :
  - L'implantation de la nouvelle ligne à haute tension
  - La mise en place de mesures en faveur des économies d'énergie
  - La mise en place d'une zone 30km/h à Aproz
  - Les problèmes de déneigement constatés à Aproz.

Il est 20h50 lorsque l'assemblée est levée.



## les décisions du conseil communal

août 2008 / juillet 2009

Le Conseil communal s'est réuni à 22 reprises entre le début août 2008 et la fin juillet 2009. Voici un condensé des principales décisions arrêtées.

### Adjudications de travaux

#### Total des adjudications

Fr. 4'383'189,61

#### - *Step de Bieudron* – Fr. 636'081,95

1. Acquisition micro-turbine pour le traitement du biogaz et travaux de cogénération à la maison Turbec Fr. 400'000.-
  2. Aménagement places et routes à Implénia Constructions SA Fr. 236'081,95
- #### - *Routes, chemins et divers* Fr 591'024,06
1. Réfection de la route Aproz Sources Minérales SA à Aproz à Liebhauser & Dèleze SA Fr. 33'657,30
  2. Renforcement de la banquette au chemin du Terry à Beuson à l'entreprise Bitz SA Fr. 32'586,66
  3. Réfection des talus route du Stade à Beuson à Implénia Constructions SA Fr. 179'385,35
  4. Aménagement carrefour à l'intérieur du village de Baar, génie civil à Eddy Fournier Fr. 95'439.-, travaux de menuiserie à Glassey & Fournier SA Fr. 22'628,30
  5. Liaison piétonne Les Ecluses – Télécabine à Implénia Constructions SA Fr. 78'809,45,

défrichement à Ecoforêt Fr. 8'710.-, pose d'une barrière à Ecoforêt Fr. 30'750.-

6. Remplacement d'un mur de soutènement à Clèbes à Dénériaz SA Fr. 81'835,20
7. Traitement des fissures des routes communales à Châtelan & Cie SA Fr. 27'222,80

#### - *Eclairage public et signalisation* Fr. 93'085,70

1. Fourniture du matériel de signalisation pour les hébergements à Signal SA Fr. 9'162.-
2. Signalisations diverses à Brignon à Signal SA Fr. 6'799.-
3. Eclairage public à Fey à Grichting & Valtério SA Fr. 20'759,40
4. Eclairage public à Tsamandon à Electro 2001 SA Fr. 35'976,05
5. Eclairage public à Baar à Grichting & Valtério SA Fr. 20'389,25

#### - *Eau potable et eaux usées* Fr. 2'068'685,31

1. Réservoir la Lombarde, intégration au système de télégestion à Rittmeyer AG Fr. 56'360,90, système de dosage et de régulation à Rheno AG Fr. 30'904,85
2. Réservoir de Sofleu, remplacement d'éléments hydromécaniques à CLA-VAL Fr. 42'200.-
3. Eau potable 19<sup>e</sup> étape, génie civil pour la construction des conduites d'alimentation et de distribution du réservoir de la Lombarde, lot I à Dumas SA Fr. 241'217,70, lot II

- à Dénériaz SA Fr. 240'663,55,  
lot III à Moren Frères SA  
Fr. 379'752,70
4. Eau potable 19<sup>e</sup> étape, appareillage réservoir de la Lombarde, lot I à Claivaz & Schneiter SA Fr. 155'704.-, lot II à Francis Déléze SA Fr. 56'808,26, lot III à Bornet Frères SA Fr. 285'600.-
  5. Eau potable 19<sup>e</sup> étape, tuyauterie réservoir de la Lombarde, à Praz Tech Sàrl Fr. 119'885.-
  6. Eau potable 19<sup>e</sup> étape, serrurerie réservoir de la Lombarde, à Margelisch & Chabbey SA Fr. 63'150,45
  7. Bouclage réseau eau potable Basse-Nendaz / Beuson, génie civil à Bitz SA Fr. 344'357,90 appareillage à Maison Bornet SA Fr. 52'080.-
- *Travaux de défense*  
Fr. 848'450,59
1. Aménagement torrent du Larrey à Baar à Dénériaz SA Fr. 81'603,85
  2. Mesures prioritaires de sécurisation de la Printse à Aproz, passerelle construction en bois au Consortium de la Printse SA Fr. 49'736,65, génie civil à Implénia Constructions SA Fr. 221'111,74
  3. Desserte forestière Bandé 3 à Moren Frères SA Fr. 495'998,35.
- *Véhicules, machines et autres installations techniques*  
Fr. 145'862.-
1. Achat d'une motoneige au garage de la Printse à Basse-Nendaz Fr. 28'800.-

2. Achat d'accessoires pour le tracteur Aebi du service de la voirie au garage Claude Bovier Fr. 38'000.-
3. Remplacement véhicule de la conciergerie au garage FIPA Fr. 14'800.-
4. Câblage informatique au cycle d'orientation à Grichting & Valtério SA Fr. 34'039,10
5. Arrosage automatique à l'école d'Aproz à Bornet Frères SA Fr. 30'222,90

#### Attributions de mandats

Fr. 460'846,62

- Etude du pergélisol à l'institut de géographie de l'UNIL Fr. 13'000.-.
- Mandat de surveillance géologique des gorges de la Printse au bureau BEG SA Fr. 27'476,76
- Carte des dangers instabilité au bureau BEG SA Fr. 48'920,56
- Etude préliminaire projet de défense contre les chutes de pierres «Forêt des Eaux» au bureau Nivalp SA Fr. 24'819,60
- Carte des dangers eau à Fey au groupement CD-EAU bureau pilote KBM SA Fr. 29'515.-
- Carte des dangers chutes de pierres région «Fey – Les Condémines» au bureau BEG SA Fr. 24'100.-
- Arrière-digues de protection à Aproz, élaboration dossier technique et prestations environnementales au groupement CD-EAU bureau pilote KBM Fr. 70'488.-, relevés géodésiques au bureau Ingéo SA Fr. 14'000.-, exécution et surveillance des travaux au groupe-

- ment CD-EAU bureau pilote KBM SA Fr. 59'213.-
- Urbanisme du secteur «Les Ecluses» au bureau Nomad architectes epfl esaa à Sion par l'intermédiaire de M. Lucien Barras Fr. 68'250.-
- Travaux extérieurs Step de Bieudron au bureau CERT SA Fr. 21'500.-
- Etudes falaises «Eterpas-Moudonne» au groupement BEG SA/Nivalp SA/Antoine Maytain Fr. 32'063,70
- Etude préliminaire projet de défense contre les avalanches «Les Crêtaux II» au bureau Nivalp SA Fr. 7'500.-
- Etude préliminaire desserte forestière «Ogeintse» au bureau Nivalp SA Fr. 20'000.-

#### Octrois ponctuels d'aides financières

- Afin d'inciter les enfants de Nendaz à la pratique du ski le Conseil communal a décidé d'allouer, à tous les enfants en âge de scolarité obligatoire ainsi qu'aux étudiants et apprentis domiciliés sur Nendaz et âgés de 20 ans au maximum, une subvention communale de Fr. 50.- sur l'acquisition des forfaits annuels de ski 4 vallées.

#### Personnel communal

Départs à la retraite de :

- M. René Michelet, Sornard, chef de la section eau potable
- M. Gilbert Bornet, Basse-Nendaz, dessinateur
- M<sup>me</sup> Claudine Brugger, Salins, maîtresse enfantine

Engagements de :

- M<sup>me</sup> Véronique De Preux, bibliothécaire responsable 6h/semaine
- M<sup>me</sup> Roselyne Favre, Haute-Nendaz, employée auxiliaire auprès du centre sportif
- M. Sébastien Michelet, Haute-Nendaz, chef de la section eau potable
- M. Pascal Studer, St-Léonard, aspirant de police
- M<sup>me</sup> Mélanie Mariéthoz, Basse-Nendaz, responsable administratif
- M<sup>me</sup> Coralie Fournier, Beuson, apprentie employée de commerce

#### Autres décisions

- Décision d'introduction de zones interdites aux chiens soit les alentours du centre sportif et le périmètre des divers centres scolaires de la commune.



## assemblée primaire du 24 juin 2009

Ce jeudi 19 juin le secrétaire communal dénombre 37 citoyens présents dans la salle alors que le président Francis Dumas ouvre les délibérations. Comme d'habitude cela se passe dans la salle de gymnastique du Cycle d'orientation, à Basse-Nendaz, il est 20 heures.

L'assemblée primaire et bourgeoisiale se déroule selon l'ordre du jour suivant :

1. Elle accepte sans modification le procès-verbal de la dernière séance (26.02.2009).
2. Elle accepte à l'unanimité les comptes 2008 de la Bourgeoisie qui présentent un excédent de produits de Fr. 106'468,75.
3. Elle entend les propos de M. Stéphane Germanier représentant la fiduciaire Alpesaudit SA, organe de révision des comptes de la municipalité, qui commente les conclusions de son rapport recommandant l'approbation du compte annuel clôturant avec un excédent de recettes de Fr. 2'204'808,43 et une fortune nette de Fr. 10'661'672,66 après enregistrement du résultat de l'exercice 2008. Elle approuve à l'unanimité moins une abstention les comptes 2008 de la municipalité.
4. Elle nomme, conformément à l'art. 83 de la loi sur les communes du 5 février 2004 et pour la législature en cours, la fiduciaire Alpesaudit SA en qualité d'organe de révision des comptes de la Municipalité et de la Bourgeoisie.
5. Au chapitre des divers le Président Francis Dumas transmet des informations au sujet des chantiers de sécurisation du village d'Aproz. Il répond aux questions soulevées par une citoyenne portant notamment sur le «papillon» édité par le parti socialiste de Nendaz ainsi que sur un article paru dans le journal «Le Matin» qui parle de dysfonctionnements dans l'enseignement scolaire à Nendaz.

L'assemblée est levée à 20h35.

- Décision de remettre le prix de l'apprenti-e méritant-e 2008 à :
  - M. Mikael Zimecki, pour l'obtention de la distinction de meilleur apprenti valaisan de monteur en chauffage;
  - M<sup>lle</sup> Céline Droz, Haute-Nendaz, pour son engagement en vue d'acquérir les connaissances professionnelles lui permettant d'exercer avec compétence sa profession de gestionnaire de commerce de détail ainsi que pour son comportement en tous points exemplaire tant auprès des clients que de ses collègues.
- Décision de cautionnement en faveur de l'entreprise Ecoforêt Nendaz-Isérables en vue de la concrétisation d'un crédit d'investissement forestier de Fr. 466'000.- pour le financement de l'achat d'un débusqueur forestier
- Renouvellement de la certification forestière FSC 2008-2013 (labellisation des bois commercialisés par Ecoforêt)
- Création d'une structure d'aide pédagogique hors classe visant l'objectif principal d'apporter une aide aux enfants ayant des besoins spécifiques.
- Les distinctions sportives et culturelles 2008 ont été attribuées selon la réglementation habituelle. Pour ce qui concerne les «mérites» les lauréats sont :
  - mérite sportif : à M. André Baeriswil, Igier, Sornard
  - mérite spécial : à M. Simon Délèze de Georges, Berthouin, Sornard
- Adoption du mandat d'études parallèles pour la construction d'une salle de gymnastique polyvalente à Haute-Nendaz
- Choix de la variante en vue de l'agrandissement du centre scolaire d'Aproz (salles de classes et de gymnastique annexées)
- Adoption d'un règlement communal d'encouragement à la rénovation et à la transformation des vieilles bâtisses
- Adoption d'un règlement communal sur la promotion des résidences principales et la gestion du développement des résidences secondaires, de tourisme et hôtelières sur le territoire de la commune de Nendaz
- Décision d'amélioration d'un carrefour et d'aménagement d'une place villageoise à Beuson
- Prise de connaissance du dossier d'encépagement communal et décision de le transmettre au Conseil d'Etat pour approbation





## 10 ans du Pacte d'amitié Nendaz-Gherla

Voyage en Roumanie, juin 2009, par Pascal Praz

Du 10 au 15 juin derniers, 22 habitantes et habitants de Nendaz et des environs ont participé au voyage en Roumanie marquant les 10 ans du Pacte d'amitié. Ce voyage était organisé par l'Association d'amitié Nendaz-Gherla, en collaboration avec la commune de Nendaz. Le Conseil communal était représenté, à cette occasion, par Mme Nadine Venetz, présidente de la commission sport, animation et culture.

Sur place, nos amis roumains avaient préparé un programme varié qui a enchanté l'ensemble des participants.

Arrivés le mercredi 10 juin, pour la plupart en avion, la délégation nendette a été reçue dans des familles d'accueil.

Le jeudi matin, nous avons distribué, dans 2 écoles maternelles de la ville de Gherla du matériel pour les enfants, matériel acheté sur place grâce à la générosité des membres de notre Association. Pendant ce temps, les pompiers de Nendaz distribuaient du matériel acheminé pour les pompiers de la ville.

La journée s'est poursuivie par une visite de la ville de Gherla et de son riche passé arménien.

En soirée, le groupe accompagné de quelques familles d'accueil s'est retrouvé au monastère de Nicula (à 15 km de Gherla) pour une cérémonie de rite orthodoxe en souvenir des défunts de notre Association.

*(cf photo en tête d'article)*

Le vendredi 11 juin était le dernier jour de classe pour les élèves roumains. La direction du Lycée Ana Ipatescu, siège de notre Association en Roumanie, nous avait convié à la cérémonie de remise des récompenses aux élèves ayant obtenu des distinctions au niveau régional ou national. A cette occasion, notre Association a remis le prix «Nendaz» qui récompense chaque année le meilleur élève en langue française. Le montant remis permet de poursuivre des études supérieures et représente une année de bourse d'études en Roumanie.

En fin de journée a eu lieu la cérémonie d'ouverture des «Jours de la ville de Gherla», manifestation culturelle marquant le début de l'été et organisée traditionnellement dans chaque ville de Roumanie, donnant ainsi l'occasion de fêtes et de rencontres pour la population.

Cette édition 2009 était également l'occasion de marquer les 10 ans du Pacte d'amitié Nendaz-Gherla par une partie officielle durant laquelle se sont exprimés le maire de Gherla Ovidiu Dragan, les représentants des villes de Forchheim (D) et Yzeure (F) également jumelées avec Gherla, le président de l'Association Nendaz-Gherla Pascal Praz et la représentante de la Commune de Nendaz Nadine Venetz.





Dimanche à midi, la maire de Gherla nous a conviés à un repas afin de marquer sa reconnaissance pour la collaboration durant ces 10 années. Ce repas était suivi d'un concert culturel et de la cérémonie de clôture des «Jours de Gherla».

Nous avons également visité la maison de retraite de Gherla afin de partager avec les 50 pensionnaires notre gâteau d'anniversaire. Riche moment à la rencontre des aînés de Gherla.

Les journées de samedi et de lundi étaient consacrées à des visites touristiques.

Beaucoup d'émotion lors du départ du bus qui nous a menés, lundi après-midi, à l'aéroport de Cluj pour notre vol Cluj-Budapest-Genève...

Mais promis nous allons nous revoir... à Nendaz au mois d'août.

## 1999-2009: 10 ans du Pacte d'amitié Nendaz/Gherla

### Août 2009

Du 20 au 26 août prochain, nous recevrons une délégation de Gherla (près de 60 personnes) qui répondant à l'invitation de notre Commune et de notre Association participeront à la rencontre marquant les 10 ans du pacte d'amitié.

A cette occasion, différentes manifestations seront organisées. Les habitantes et habitants de Nendaz et environs sont conviés à ces moments à la rencontre de nos amis de Gherla.

#### Vendredi 21 août 2009

20h30 Basse-Nendaz – Salle de la Biolette  
Soirée spectacle du groupe folklorique Ardealul de Gherla

#### Samedi 22 août 2009

Soirée anniversaire des 10 ans du pacte d'amitié  
18h00 Apéritif à la salle de la Biolette à Basse-Nendaz  
19h00 Ouverture de la soirée anniversaire  
En présence de M<sup>me</sup> la Conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey  
20h00 Repas et productions musicales

Inscription pour le repas de soutien (prix du repas fr. 50.– par personne / fr. 30.– par enfant jusqu'à 12 ans) auprès de Pascal Praz (079 416 27 40) ou La Tart'In, Jean-François Fournier (027 288 21 27). N'hésitez pas à participer à cette soirée de rencontres.

#### Lundi 24 août 2009

Barrage de Cleuson  
11h00 Messe de St-Barthélémy

Nendaz Station - local du service du feu

18h00 Inauguration de la «Place Gherla» (en présence de M. Ovidiu Dragan, maire de Gherla)  
Démonstration des pompiers de Nendaz  
Possibilité de se restaurer sur place (grillades)  
Alors rendez-vous en août... N'hésitez pas à vous joindre à nous!



## Encouragement à la rénovation et à la transformation des vieilles bâtisses

par Bernard Follonier, conseiller communal, président de la commission des constructions

Le conseil communal de Nendaz, dans un souci de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine bâti de nos villages, a adopté, en séance du 26 mars 2009 un règlement communal d'encouragement à la rénovation et à la transformation des vieilles bâtisses.

Les objectifs principaux sont :

- de redonner une deuxième jeunesse aux bâtisses de nos villages;
- d'inciter à une économie des terres dans les zones à bâtir des alentours.

Nous vous communiquons ici les fondements principaux de ce règlement :

*«Sont habilités à recevoir l'aide financière, les immeubles situés en zone village de la commune de Nendaz et bâtis depuis 60 ans et plus.*

*La demande doit être faite auprès du bureau de l'édilité avant le début des travaux. Après analyse du dossier, l'aide financière pourra être accordée par le conseil communal.*

*Celle-ci peut varier entre Fr. 1000.- et Fr. 10'000.- par immeuble en fonction des critères D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE et d'aspect architectural respectant notre PATRIMOINE BÂTI. Un bonus supplémentaire de Fr. 3'000.- est octroyé en cas d'obtention du LABEL MINERGIE. Le paiement de l'aide financière*

*est effectué après délivrance du permis d'habiter sur présentation des factures acquittées.*

*Par ailleurs, pour encourager la rénovation des toitures des bâtiments tels que granges, raccards et greniers, un montant équivalent à Fr. 20.- par m<sup>2</sup> de toiture rénovée est octroyé ceci dans le but d'inciter la «mise hors d'eau» des vieilles bâtisses, véritables témoins des temps passés.»*

Ce règlement s'inscrit à la fois dans un programme de développement durable par la valorisation des

économies d'énergie et dans un programme de soutien à l'économie locale par incitation à l'octroi des travaux aux entreprises nendettes.

Le règlement ainsi que le formulaire d'évaluation d'attribution de l'aide peuvent être obtenus auprès du secrétariat communal ou par téléchargement sur notre site internet [www.nendaz.org](http://www.nendaz.org).



# Harmonisation des registres

par Mélanie Mariéthoz, responsable service administratif

Le Parlement a approuvé la nouvelle Loi sur le Recensement le 22 juin 2007 qui définit une nouvelle méthode pour le recensement fédéral de la population. Il n'y aura plus, tous les dix ans, de grand recensement national obligeant toute la population à remplir un questionnaire. Dès 2010 les recensements s'effectueront régulièrement grâce à l'exploitation des registres administratifs combinée à des enquêtes par sondage auprès d'échantillons de ménages. La Suisse disposera ainsi d'un système moderne d'observation permanente de la structure et de l'évolution de la population et des ménages. Les informations démographiques de base nécessaires à ces statistiques (sexe, année de naissance, etc.) sont contenues dans les registres des habitants (RdH) des cantons et des communes pour toutes les personnes rési-

dant en Suisse. Elles sont cependant tenues selon des règles différentes d'un canton à un autre. Pour rendre les registres utilisables pour la statistique, il faut donc que les RdH soient harmonisés, c'est-à-dire tenus de manière uniforme. Les travaux d'harmonisation des registres sont réalisés principalement par les communes. En ce qui concerne la commune de Nendaz, le projet d'harmonisation des registres est piloté par le Service de l'Edilité et le Contrôle des Habitants. Afin de garantir la mise à jour du registre des Habitants, il est indispensable que les personnes venant s'établir sur la commune de Nendaz annoncent leur arrivée et que les citoyens de Nendaz annoncent leurs changements d'adresse à la commune.

L'harmonisation des registres nécessite

de relever certaines informations relatives aux bâtiments et aux logements indispensables à la réussite du projet. Ces informations sont regroupées sur le formulaire d'annonce de changement d'adresse (voir exemple sur la page suivante). Ces informations sont à compléter également sur le formulaire de déclaration d'arrivée.

Le formulaire de changement d'adresse ainsi que le formulaire de déclaration d'arrivée sont tous deux téléchargeables sur le site de la commune [www.nendaz.org](http://www.nendaz.org). Pour de plus amples informations relatives au projet d'harmonisation des registres : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/00/00.html>

## Communiqué de votre police municipale

Aux propriétaires, régies immobilières, gérances d'immeubles, commerçants, loueurs et/ou locataires de chambres, employeurs et employés,

Au vu de l'augmentation toujours plus importante du mouvement de population dans notre commune, nous devons veiller, via notre Contrôle des Habitants et notre police municipale, à une application stricte des dispositions sur la police des habitants de notre règlement de police ainsi que la nouvelle loi cantonale sur le contrôle de l'habitant du 14 novembre 2008.

Selon ces dispositions, quiconque loue des appartements, prend des pensionnaires, loue ou sous-loue des chambres, est tenu d'en aviser immé-

diatement le contrôle des habitants, de lui communiquer les noms des locataires, sous-locataires ou pensionnaires et de l'informer de tout changement d'adresse les concernant.

De même, les chefs de famille doivent porter à la connaissance du contrôle des habitants leurs changements d'adresse personnelle ainsi que le départ ou l'arrivée de leurs enfants ou autres membres de la communauté familiale.

Toute personne qui arrive dans la commune avec l'intention d'y séjourner même temporairement ou d'y élire domicile a l'obligation de s'annoncer au Contrôle des Habitants dans les 14 jours. Les logeurs et les employeurs

doivent veiller, sous leur responsabilité, à l'accomplissement de telles obligations par leurs locataires ou employés. Par ailleurs, il est de la responsabilité des employeurs de s'assurer que leurs collaborateurs annoncent leur départ au Contrôle des Habitants.

Les personnes qui ne se seraient pas conformées à ces directives seront dénoncées en contravention auprès du Tribunal de police. Le montant maximal de l'amende est de Fr 500.-

D'avance, nous remercions de la bonne volonté que vous voudrez bien apporter afin d'appliquer ces directives.



## Exemple de formulaire de changement d'adresse avec explications marquées en gras

Nom / Prénom  Date de naissance

Adresse connue jusqu'à ce jour

Date du changement d'adresse

Nouvelle adresse: domicile légal

Nouvelle adresse: adresse PTT

*(dans le cas où l'adresse PTT n'est pas la même que l'adresse du domicile légal)*

N° de téléphone  E-mail

Dans le cadre du recensement fédéral de la population et des logements de 2011, nous vous prions de nous communiquer les informations suivantes.

Nom du bâtiment:  **Indiquez le nom du bâtiment, si ce dernier en porte un. Ceci nous permettra de mieux identifier votre bâtiment.**

N° du bâtiment:  *(voir la plaquette sur la porte d'entrée principale du bâtiment)*

**Une petite plaquette noire est installée sur la porte principale de chaque bâtiment habitable. Cette plaquette comporte un numéro qui correspond à votre numéro de bâtiment.**

Etage dans le bâtiment:

Situation du logement sur l'étage: *(Indiquer le nombre de logements sur l'étage; indiquer la situation: par ex. gauche, droite, nord, sud)*

N° du logement:

**Pour les personnes vivant dans un immeuble ou dans une maison à plusieurs logements: indiquez le numéro de logement, si celui-ci en a un. Il s'agit du numéro inscrit près de la sonnerie ou sur la porte d'entrée.**

Nombre de pièces du logement:

Propriétaire:  oui –  non

En location:  oui –  non

En cas de location, le nom du propriétaire et son adresse complète:

Personne(s) du ménage concernée (s) par ce changement:

Nom(s) et prénom(s)	Date(s) de naissance
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Date  Signature

# mémento

<b>Administration communale</b>	Tél. 027 289 56 00 - fax 027 289 56 01 : ouverture des bureaux tous les après-midi de 14h00 à 18h00, sauf le samedi Secrétariat: tél. 027 289 56 00 - fax 027 289 56 01 - commune@nendaz.org Cadastre: tél. 027 289 56 60 - cadastre@nendaz.org Comptabilité et fiscalité: tél. 027 289 56 20 - comptabilite@nendaz.org - fiscalite@nendaz.org Contrôle des habitants: tél. 027 289 56 30 - habitant@nendaz.org Police communale: tél. 027 289 56 40 - police@nendaz.org Edilité: tél. 027 289 56 50 - edilite@nendaz.org Travaux publics: tél. 027 289 56 17 - travauxpublics@nendaz.org Service social, bureau foyer Ma Vallée, 1996 Basse-Nendaz Horaires: du lundi au vendredi de 14h à 17h et les mardis de 14h à 19h Tél. 027 289 57 00 - fax 027 289 57 01 - social@nendaz.org																
<b>AVS</b>	M. Pascal Praz, agent local AVS, bureau, téléphone et horaires = idem service social																
<b>Bibliothèque communale</b>	Au centre scolaire de la Biolette - ouverture au public, lundi de 14h00 à 19h00, mercredi de 14h00 à 19h00, jeudi de 14h00 à 17h00, vendredi de 14h00 à 17h00, samedi de 9h00 à 12h00, tél. 027 288 13 45 - bibliotheque@nendaz.org Pendant les vacances d'été, la bibliothèque est ouverte le mercredi et le samedi																
<b>Centre médico-social</b>	Bureau, téléphone et horaires = idem service social Permanences: service infirmier: du lundi au vendredi, de 13h30 à 14h30 service d'aide familiale: les lundis et jeudis, de 13h30 à 14h30 service d'assistance sociale: du lundi au vendredi de 08h00 à 09h30																
<b>Chambre pupillaire</b>	Présidente: M <sup>me</sup> Mireille Fournier, Basse-Nendaz Secrétariat: bâtiment communal, Basse-Nendaz. Horaires: les mardis et jeudis de 14h00 à 16h30, tél. 027 289 56 80 - fax 027 289 57 01 - pupillaire@nendaz.org																
<b>Dépôt du service d'entretien</b>	Aux Bouillets, service d'entretien travaux publics, tél. 027 289 56 15 - Service d'entretien d'eau potable, tél. 027 289 56 11 - Fax 027 289 56 13 - voirie@nendaz.org - servicedeseaux@nendaz.org																
<b>Direction des écoles</b>	Cycle d'orientation, M. Claudy Bourban, Brignon, tél. 027 289 56 72 - direction@ecolenendaz.ch																
<b>Distribution d'électricité</b>	SEIC Service électrique intercommunal S.A., 1904 Vernayaz, tél. 027 763 14 11, en cas de panne service de piquet, tél. 027 764 14 03																
<b>Etat civil</b>	Bureau d'arrondissement Sion, tél. 027 606 33 40																
<b>Feu</b>	Commandant des pompiers, M. Guillaume Fournier, Beuson, tél. 079 608 07 13 - n° d'alarme 118																
<b>Foyer Ma Vallée</b>	Tél. 027 289 57 00 - fax 027 289 57 01 - mavallee@nendaz.org																
<b>Garde chasse</b>	M. Christian Bornet, tél. 027 288 26 26 ou 079 355 39 19																
<b>Hôpital de Sion</b>	Tél. 027 603 40 00 - heures des visites: 13h00 à 16h00 et 18h00 à 19h30																
<b>Juge de commune</b>	M. Olivier Devènes, tél. 027 288 35 50 et 079 628 59 63																
<b>Médecins</b>	M <sup>me</sup> Sylviane Boissard-Blanc, Haute-Nendaz, tél. 027 288 15 34 M. Jean-Rémy Claivaz, Haute-Nendaz, tél. 027 288 32 32 M. Jean-Olivier Praz, Haute-Nendaz, tél. 027 288 70 88																
<b>Objets trouvés</b>	Police municipale, tél. 027 289 56 40																
<b>Nendaz Tourisme</b>	1997 Haute-Nendaz, tél. 027 289 55 89 - Fax 027 289 55 83 - info@nendaz.ch <table border="1" style="margin-left: 20px;"> <thead> <tr> <th></th> <th>LUNDI-VENDREDI</th> <th>SAMEDI</th> <th>DIMANCHE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Haute saison été</td> <td>09h00 - 12h30 13h30 - 18h00</td> <td>09h00 - 12h30 13h30 - 18h00</td> <td>09h00 - 14h00</td> </tr> <tr> <td>Haute saison hiver</td> <td>09h00 - 12h30 13h30 - 18h30</td> <td>09h00 - 12h30 13h30 - 18h30</td> <td>09h00 - 14h00</td> </tr> <tr> <td>Entre saison</td> <td>09h00 - 12h00 14h00 - 18h00</td> <td>09h00 - 12h00 14h00 - 18h00</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		LUNDI-VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE	Haute saison été	09h00 - 12h30 13h30 - 18h00	09h00 - 12h30 13h30 - 18h00	09h00 - 14h00	Haute saison hiver	09h00 - 12h30 13h30 - 18h30	09h00 - 12h30 13h30 - 18h30	09h00 - 14h00	Entre saison	09h00 - 12h00 14h00 - 18h00	09h00 - 12h00 14h00 - 18h00	
	LUNDI-VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE														
Haute saison été	09h00 - 12h30 13h30 - 18h00	09h00 - 12h30 13h30 - 18h00	09h00 - 14h00														
Haute saison hiver	09h00 - 12h30 13h30 - 18h30	09h00 - 12h30 13h30 - 18h30	09h00 - 14h00														
Entre saison	09h00 - 12h00 14h00 - 18h00	09h00 - 12h00 14h00 - 18h00															
<b>Paroisse</b>	Basse-Nendaz, tél. 027 288 22 50 - Bertelletto Léonard																
<b>Pharmacie</b>	De Nendaz, tél. 027 288 16 66																
<b>Police cantonale, Haute-Nendaz</b>	Tél. 027 288 28 55																
<b>Président</b>	M. Francis Dumas, Baar - reçoit sur rendez-vous, tél. 079 221 07 23																
<b>Ramona</b>	M. Xavier D'Amico, Basse-Nendaz, tél. 027 288 67 12																
<b>Pro Senectute</b>	Service social en faveur des personnes âgées, rue des Tonneliers 7, Sion, tél. 027 322 07 41																